

Sainte-Foy, le 2 septembre 2004

Monsieur Pierre Corbeil
600-0118 Cabinet du ministre délégué à la Forêt, à la Faune et des parcs
5700, 4^e avenue ouest
Bureau A-308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Report d'un an du dépôt des plans généraux d'aménagement forestier et de la révision des calculs de possibilité forestière

Monsieur le ministre,

Mardi le 24 août 2004, le Conseil Cris-Québec sur la foresterie a tenu une réunion téléphonique spéciale afin de discuter de la demande d'avis que vous avez sollicitée concernant le report d'un an du dépôt des plans généraux d'aménagement forestier et de la révision des calculs de possibilité forestière.

À cet effet, le Secrétariat du Conseil avait préparé à l'intention des membres une analyse technique de l'impact associé à votre requête et avait conclu qu'elle était justifiée et acceptable. Les membres du Conseil ont accepté l'analyse du Secrétariat et ont convenu de vous transmettre, à titre d'avis, la résolution suivante adoptée à l'unanimité :

RESOLUTION 2004-08-24/3.1

SUJET : *Avis du Conseil Cris-Québec sur la foresterie relatif aux modifications proposées à la Loi sur les forêts qui visent le report d'un an du dépôt des plans généraux d'aménagement forestier et la révision du calcul de possibilité forestière.*

ATTENDU QUE l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec prévoit que le Conseil Cris-Québec sur la foresterie fasse connaître au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, les propositions, les préoccupations et les commentaires en lien avec les lois, règlements, politiques, guides de gestion et guides pratiques d'intervention sur le terrain, liés à la foresterie;

Conseil Cris-Québec sur la foresterie/ Cree-Quebec Forestry Board
Waswanipi (Québec) J0Y 3C0
2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta, bureau 1180, 11^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2
Tel : (418) 528-0002
Fax : (418) 528-0005

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a annoncé au printemps 2004 son intention de reporter le dépôt des calculs de possibilité forestière et a demandé l'avis du Conseil Cris-Québec sur la foresterie concernant les modifications proposées à la Loi sur les forêts pour intégrer ces nouvelles données au processus de préparation des plans généraux d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE le Conseil Cris-Québec sur la foresterie a procédé à une analyse des impacts anticipés d'un report dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil Cris-Québec sur la foresterie accepte, du point de vue de sa valeur technique, la proposition du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs de reporter d'un an le dépôt des plans généraux d'aménagement forestier et d'ajuster le calcul de possibilité forestière. Néanmoins, le Conseil Cris-Québec sur la foresterie reconnaît que toute entente finale est sujette à une entente distincte entre les Cris et le gouvernement du Québec selon les modalités prescrites pour amender l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec.

Proposé par : Sam Etapp

Appuyé par : Pierre Cornellier

Adopté : À l'unanimité

En espérant que l'avis du Conseil Cris-Québec sur la foresterie vous permettra d'aller de l'avant avec votre projet de report d'un an du dépôt des plans généraux d'aménagement forestier et de réviser les calculs de possibilité forestière.

Soyez assuré, monsieur le Ministre, de l'entière collaboration des membres du Conseil.

Le président du Conseil,

Jean-Pierre Gauthier